

Toute personne qui s'inscrit ou se préinscrit aux activités fait un choix, un acte volontaire. Les disciplines pratiquées doivent être considérées comme un loisir mais aussi et surtout comme un apprentissage exigeant demandant rigueur, travail, volonté et persévérance.

## CONDITIONS GENERALES

Cotisation 25 € annuelle, individuelle, nominative, non cessible. Payable en une seule fois quelle que soit la date de l'inscription, et implique l'acceptation totale et sans réserve du présent document En cas de non respect de ces conditions, la personne peut- être définitivement exclue sur simple décision des dirigeants et sans remboursement.

**I- INSCRIPTION / PAIEMENT** fermes et définitifs.

Le paiement de la cotisation est exigé lors de la première inscription annuelle.

Les cours annuels sont de 1 h30 de mi-octobre à fin juin. Séances limitées à 15 personnes maxi et 4 personnes minimum. Pas de cours pendant les vacances scolaires pour les cours annuels.

Un seul cours d'essai de 15 € payable sur réservation par année, par personne s'inscrivant pour la première fois.

- Pièces à fournir lors de l'inscription: Cotisation + intégralité du paiement + bulletin d'inscription complété, signé + copie de l'assurance responsabilité civile + certificat médical de moins de 6 mois.

Pour des raisons budgétaires et pédagogiques, l'association se réserve le droit d'annuler le/ les cours si le nombre de participantes est insuffisant.

**II- MODALITE** En cas de désistement de l'adhérent après paiement aucun remboursement partiel ou total des cours ne sera possible même pour des raisons médicales.

Le règlement des cours s'effectue dans leur totalité lors de l'inscription selon les modalités inscrites sur le bulletin d'inscription. L'engagement est réputé alors acquis.

Règlement en espèce: En une seule fois (un reçu vous sera délivré). En chèque: paiement en 4 fois, autorisé aux conditions(I). Si chèque établi par un tiers, noter le nom de l'adhérent au dos. Nous rappelons que tout chèque non soluble place son émetteur dans une situation délicate auprès de la banque de France. Aucun remboursement ne sera accepté quel que soit le motif. Aucune dérogation ou remboursement ne sera possible et ne pourra faire l'objet d'aucun rattrapage en dehors des horaires de cours établis.

**III - CERTIFICAT MEDICAL** Certificat de moins de 6 mois. A défaut, l'association se dégage de toute responsabilité d'accident corporel dont l'adhérent pourrait pâtir dans le cadre de l'activité sans présentation de ce document. Tous problèmes tels que mal de dos, douleurs articulaires récents ou récurrents et connus de l'élève devront être signalés à l'intervenante dès le début de(s) activités.

**IV- ASSURANCE**: L'association DCCF a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie auprès du Crédit AGRICOLE qui couvre uniquement les dommages qu'un membre pourrait occasionner à autrui. Si l'adhérente se blesse seule, elle ne sera pas indemnisée sauf s'il a souscrit une assurance «Individuelle Accidents». Les jours fériés et chômés ne sont ni remboursés, ni rattrapés. Les activités sont dispensées dans des studios ou autres lieux loués par DCCF. Tout cours non pris par un élève ne pourra faire l'objet d'aucun rattrapage en dehors des créneaux choisis.

**VI –SPECTACLES** Notre démarche étant complètement différente, il n'y a pas de spectacle prévu en fin d'année mais des portes ouvertes, démonstrations, représentations, salons, et tous autres événements pouvant être proposés tout au long de l'année scolaire et hors vacances scolaires. Sans obligation de participation toute élève inscrite au cours collectif peut donc suivre les cours sans se focaliser sur un "spectacle" qui pourrait la stresser.

Notre souhait est de plonger toute personne novice amateur ou semi- professionnelle dans l'univers des artistes, de faire découvrir les joies mais aussi les contraintes des arts de la scène et du spectacle vivant.

Les élèves sont donc amenées à danser dans des conditions réelles et différentes de celles qui sont proposées habituellement.

Cependant tout engagement murement réfléchi d'une adhérente et en accord avec la chorégraphe, à un événement entraîne obligatoirement sa présence à toutes les séances de travail, cours, répétitions, filage...et bien sûr au spectacle. Elle s'engage à respecter le planning ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées à ces manifestations. Elle s'engage à respecter la chorégraphe dans son travail. Les répétitions et événements peuvent avoir lieu dans différents endroits.

Les adhérentes devront également apporter leur aide dans l'organisation pour soulager l'investissement de la chorégraphe et de DCCF.

**VI- CLAUSES**: Toute adhérente participante au spectacle ou manifestation déposera un chèque de caution de 80 € qui ne sera pas encaissé et qui lui sera rendu une fois le spectacle effectué afin de faire face aux conséquences et palier aux mauvaises surprises et désagréments de changements d'avis de dernière minute et non présentation le jour du spectacle. Si toutefois l'élève manquait à ses engagements, entraînant donc des complications au travail du groupe et des organisateurs, et part conséquence à la réputation et au travail de la compagnie et de l'intervenant, l'élève sera radié définitivement et par conséquence donne à **DCCF** l'autorisation d'encaisser le chèque de caution et entraînera l'exclusion des cours immédiate sans remboursement d'aucune sorte.

**VII- CHARTRE & REGLES DE BONNE CONDUITE**: Du point de vue pédagogique, artistique et scénique l'élève s'engage à suivre les indications qui lui seront données par la chorégraphe lors des cours afin de développer son art, ses connaissances.

Tenues et chaussures obligatoires: appropriées à la pratique des disciplines enseignées.

Une fréquentation régulière et le respect des horaires sont demandés pour la réussite de tous. En toutes circonstances et dans l'enceinte des studios de danse utilisés, chaque élève doit avoir une présentation et un comportement corrects en actes et en paroles. Pour des raisons pédagogiques, d'intimité et d'assurance la présence de tiers est strictement interdite aux personnes non inscrites aux ateliers (enfants, parents, amis...) sauf en cas de « Portes Ouvertes » signalées par la chorégraphe ou la compagnie.

Absence: Dans un souci de rigueur, d'organisation, de politesse et de respect, les élèves sont priées d'informer la chorégraphe de leur absence. Les absences répétées d'une adhérente élève en cours et/ou autre (*préparation de spectacle*), seront un motif de non participation au spectacle, sans possibilité de remboursement d'aucune sorte. Tout manque de respect vis-à-vis de l'intervenante durant les cours ou en dehors sera sanctionné. L'intervenante pourra le cas échéant exclure une élève si son comportement est irrespectueux.

Respect des locaux et matériel. Les locaux doivent rester propres. Les papiers, bouteilles vides doivent être jetés par les consommateurs dans les poubelles réservées à cet effet, éteindre les lumières des vestiaires etc. L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée pendant les cours. Les élèves s'engagent à respecter le règlement intérieur du lieu de pratique de l'activité.

**VIII - RESILIATION**: Le non respect du règlement intérieur est un motif grave de radiation. Tout adhérent s'engage à se conformer entièrement au règlement intérieur DCCF. En cas de non respect, l'intervenante se réserve le droit d'exclure sur le champ toute personne dont le comportement serait jugé néfaste. D'exclure les personnes non respectueuses au comportement inacceptable et nuisible envers elle-même, d'autres élèves ou la chorégraphe. En cas de manquements graves l'association peut envisager la radiation de l'adhérente. L'exclusion définitive ne remet pas en cause le règlement de son inscription. Le jour, le mois, de la période où l'exclusion aura été prononcée sera dû en totalité, aucun remboursement total ou partiel, ni aucune réduction ne seront accordés.

**IX - VIDÉO / PHOTO / DROITS A L'IMAGE**:

L'adhérente donne l'autorisation à **DCCF** agissant pour le compte de *Lady Merveille* à utiliser et publier librement les prises de vues et vidéos prises lors d'événements, rassemblements ou toutes autres manifestations à des fins de reproduction publicitaire, presses, flyers, affiches, medias, TV ou tous autres supports sous la responsabilité de ses dirigeants et ceci dans le but de promouvoir les activités de la compagnie ou agréments le(s) site(s) internet(s). Toutes vidéos ou photos effectuées pendant un cours, un spectacle, un concept privé ou toute(s) autre(s) activité(s) doivent être exclusivement destinés à un usage personnel. Par ailleurs **l'adhérente devra obligatoirement demander l'autorisation spécifique à DCCF et Lady Merveille pour que toutes les vidéos ou photos personnelles** ou d'un détenteur proche des spectacles ou activités extérieurs de la chorégraphe, où figurent les chorégraphies, mises en scène, réalisées par celle-ci soient mises en ligne, sur les réseaux sociaux, site internet ou autres supports... Après acceptation, la mention **Lady Merveille** ou **Son logo** seront obligatoires sur la/ les vidéos ou photo(s) en question.